

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>LitterGuard® LT-C</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Synonymes</b>	Clostridium perfringens type C- Escherichia coli bacterin- toxoid	
<b>Usage recommandé</b>	Vaccin vétérinaire	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Non destiné à l'usage humain	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Nom de la compagnie (É-U)</b>	Zoetis Inc.	
	10 Sylvan Way	
	Parsippany, New Jersey 07054 (USA)	
<b>Centre antipoison et de toxicomanie Rocky Mountain</b>	1-866-531-8896	
<b>Département de soutien aux produits / soutien technique</b>	1-800-366-5288	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300	
	CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887	
<b>Nom de la compagnie (CA)</b>	Zoetis Canada Inc.	
	16740 Trans-Canada Highway	
	Kirkland, Quebec, H9H 4M7	
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887	
<b>Adresse courriel</b>	soutienauxproduits@zoetis.com	
<b>Département de soutien aux produits</b>	1-800-461-0917	

Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au <https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx>

**Fournisseur** Non disponible.

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1A
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A
	Cancérogénicité	Catégorie 1A
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer le cancer.

## Conseil de prudence

### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Stockage

Garder sous clef.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

### Renseignements supplémentaires

Peut causer une irritation de la muqueuse et des voies respiratoires. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE L'OEIL ET DE LA PEAU. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Aluminum hydroxide gel		21645-51-2	<5
Formaldéhyde		50-00-0	<0.5
Clostridium perfringens type C		Non assigné	*
Escherichia coli		Non assigné	*
o-(Éthylmercurithio)benzoate de sodium		54-64-8	##

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** ## Traces  
\* Ingrédients non dangereux

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter à l'extérieur. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire.

### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Ingestion

Rincer la bouche. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. En cas d'ingestion d'une grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Irritation de la peau. Des réactions allergiques sont possibles. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Difficultés respiratoires.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

### Informations générales

Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. S'assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	S'assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter le rejet dans l'environnement.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser une ventilation adéquate. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter les injections accidentelles. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. @ 2 - 7°C (36 - 45°F). Ne pas congeler. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Formaldehyde (CAS 50-00-0)	Plafond	0.3 ppm	
Sodium O-(ethylmercurithio)benzoate (CAS 54-64-8)	STEL	0.03 mg/m <sup>3</sup>	
	TWA	0.01 mg/m <sup>3</sup>	

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.  Total des particules.
		10 mg/m3	
Formaldehyde (CAS 50-00-0)	Plafond	1.3 mg/m3	
		1 ppm	
		0.9 mg/m3	
Sodium O-(ethylmercurithio)benzoat e (CAS 54-64-8)	STEL	0.75 ppm	
		0.03 mg/m3	
		TWA	

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur
Formaldehyde (CAS 50-00-0)	Plafond	1 ppm
	TWA	0.3 ppm
Sodium O-(ethylmercurithio)benzoat e (CAS 54-64-8)	STEL	0.03 mg/m3
	TWA	0.01 mg/m3

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
		0.3 ppm	
Formaldehyde (CAS 50-00-0)	Plafond	0.3 ppm	
		0.03 mg/m3	
Sodium O-(ethylmercurithio)benzoat e (CAS 54-64-8)	STEL	0.03 mg/m3	
		TWA	

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Formaldehyde (CAS 50-00-0)	Plafond	1.5 ppm
	STEL	1 ppm
Sodium O-(ethylmercurithio)benzoat e (CAS 54-64-8)	STEL	0.03 mg/m3
	TWA	0.01 mg/m3

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
		3 mg/m3	
Formaldehyde (CAS 50-00-0)	Plafond	2 ppm	
		0.03 mg/m3	
Sodium O-(ethylmercurithio)benzoat e (CAS 54-64-8)	STEL	0.03 mg/m3	
		TWA	

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur
Formaldehyde (CAS 50-00-0)	Plafond	0.3 ppm

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

## Directives au sujet de l'exposition

### Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

o-(Éthylmercurithio)benzoate de sodium (CAS 54-64-8) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

o-(Éthylmercurithio)benzoate de sodium (CAS 54-64-8) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

o-(Éthylmercurithio)benzoate de sodium (CAS 54-64-8) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

o-(Éthylmercurithio)benzoate de sodium (CAS 54-64-8) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

o-(Éthylmercurithio)benzoate de sodium (CAS 54-64-8) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

o-(Éthylmercurithio)benzoate de sodium (CAS 54-64-8) Peut être absorbé par la peau.

### États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

o-(Éthylmercurithio)benzoate de sodium (CAS 54-64-8) Peut être absorbé par la peau.

### Analyse des risques par niveaux de contrôle

Non disponible.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Ventilation générale normalement adéquate.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes ou des verres de sécurité s'il y a un risque de contact avec les yeux.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Porter des gants imperméables s'il y a un risque de contact avec la peau.

##### Autre

Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser des vêtements de protection (uniformes, blouses de laboratoire, combinaisons jetables, etc.) dans les zones de production et de laboratoire.

#### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté. Lorsqu'une contamination d'air (brouillard, vapeur ou odeur) est produite, la protection respiratoire est recommandée pour minimiser l'exposition.

#### Dangers thermiques

Sans objet.

### Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

Solution liquide.

#### État physique

Liquide.

#### Forme

Liquide.

#### Couleur

Trouble. Blanc.

### Odeur

Non disponible.

### Seuil olfactif

Non disponible.

### pH

6 - 8

### Point de fusion et point de congélation

Non disponible.

### Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

> 100 °C (> 212 °F)

<b>Point d'éclair</b>	Nonflammable
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.

#### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.

<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.

#### Solubilité

<b>Solubilité (eau)</b>	100 %
-------------------------	-------

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
---	-----------------

<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
--	-----------------

<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
-------------------------------------	-----------------

<b>Viscosité</b>	Non disponible.
------------------	-----------------

#### Autres informations

<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Densité</b>	0.8 - 1.2

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
-------------------	---

<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
---------------------------	---

<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
--	---

<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles. Protéger du rayonnement solaire. Stocker à des températures entre 2 °C et 7 °C (36 et 46°F). Toute exposition prolongée à des températures élevées peut affecter la puissance. Ne pas congeler.
----------------------------	---

<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts. Cette matière peut être dénaturée ou désactivée par une gamme de solvants organiques, de sels ou de métaux lourds.
--------------------------------	---

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.
--	---

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
-------------------	--

<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
Formaldéhyde	Espèces: Lapin Gravité: Moderate to Severe

<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Formaldéhyde	Espèces: Lapin Gravité: Extrême

**Contact avec les yeux**

o-(Éthylmercurithio)benzoate de sodium

Espèces: Lapin

Gravité: Suave

**Ingestion**

Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Irritation de la peau. Des réactions allergiques sont possibles. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Difficultés respiratoires.

**Renseignements sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Des réactions allergiques sont possibles.

**Composants****Espèces****Résultats d'épreuves**

Aluminium hydroxide gel (CAS 21645-51-2)

**Aiguë****Autre**

DL50

Rat

150 mg/kg

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

**Aiguë****Cutané**

DL50

Lapin

270 mg/kg

**Inhalation**

CL50

Rat

0.48 mg/L, 4 heures

Souris

0.414 mg/L, 4 heures

**Orale**

DL50

Rat

100 mg/kg

**Chronique****Inhalation**

DMENO

Rat

15 ppm, 90 Jours Appareil respiratoire

6 ppm, 2 années Tumeurs

Souris

15 ppm, 2 années Tumeurs

o-(Éthylmercurithio)benzoate de sodium (CAS 54-64-8)

**Aiguë****Orale**

DL50

Rat

75 mg/kg

**Sous-cutané**

DL50

Rat

98 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Contact avec les yeux**

Formaldéhyde

Espèces: Lapin

Gravité: Extrême

o-(Éthylmercurithio)benzoate de sodium

Espèces: Lapin

Gravité: Suave

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****ACGIH - Sensibilisation**

FORMALDEHYDE (CAS 50-00-0)

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation respiratoire

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.

**Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Sensibilisation cutanée

**Canada- Manitoba OELs Hazard: Sensibilisation respiratoire**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Sensibilisation respiratoire

**Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Sensibilisateur.

**Sensibilisation respiratoire** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.**Sensibilisation cutanée**Formaldéhyde Espèces: Cobaye  
Gravité: positif**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Mutagenicité**

Formaldéhyde

In Vitro Bacterial Mutagenicity (Ames)

Résultat: positif

Espèces: Bactéries

In Vitro Chromosome Aberration

Résultat: positif

Espèces: Rongeur

In Vitro Sister Chromatid Exchange

Résultat: positif

Espèces: Rongeur

In Vivo Chromosome Aberration

Résultat: positif

Espèces: Non spécifié

**Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer.

**Carcinogènes selon l'ACGIH**

Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Probablement cancérogène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Probablement cancérogène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Effet cancérogène suspecté chez les humains.

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

1 Cancérogène pour l'homme.

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Carcinogène connu chez l'homme.

**Toxicité pour la reproduction**

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Effets sur le développement**

Formaldéhyde

185 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du fœtus, Not teratogenic Maternal toxicity  
Espèces: Souris  
Organe: Orale40 ppm Développement de l'embryon/du fœtus, Not Teratogenic Maternal Toxicity  
Espèces: Rat  
Organe: Inhalation



<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Autres informations</b>	Peut provoquer des allergies respiratoires et cutanées. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir. Peut causer une irritation de la muqueuse et des voies respiratoires. Les antigènes inclus dans ce produit sont non infectieux. Ils ont tous été préparés à partir de préparations de microorganismes morts ou inactivés.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	CE50	Daphnia magna (Water Flea)
	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)
Poisson	CL50	Bar rayé (Morone saxatilis)

<b>Persistence et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. Ce produit contient des traces de mercure et la dispersion dans l'environnement doit donc être évitée.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

o-(Éthylmercurithio)benzoate de sodium (CAS 54-64-8) Substance sujette à une notification ou à un consentement.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

o-(Éthylmercurithio)benzoate de sodium (CAS 54-64-8)

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

## Règlements internationaux

### Convention de Stockholm

Sans objet.

### Convention de Rotterdam

o-(Éthylmercurithio)benzoate de sodium (CAS 54-64-8) Pesticide

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

**Date de publication** 18-Avril-2017

**Version n°**

01

**Avis de non-responsabilité**

Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

**Informations relatives à la révision**

Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes  
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients  
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples  
GHS: Classification